

Comment sont sélectionnés les lévriers suisses pour les courses internationales à titre?

Six chiens par race et par sexe peuvent participer lors des championnats d'Europe et du Monde FCI (courses ou coursings). A ce contingent s'ajoute encore le tenant du Titre. Si, plus de 6 chiens par race et par sexe s'inscrivent, il faut donc faire une sélection. En Suisse, cette sélection est de la compétence de la CICL.

Les chiens sélectionnés participent au championnat d'Europe ou du Monde, quant aux suivants, ils sont inscrits comme réserve et peuvent, en cas de forfait d'un chien sélectionné être réintégré dans les six premiers, mais pourront de toute façon, pour les courses à titres sur cynodrome, participer à la course de l'amitié (Freundschaftsrennen). Cette possibilité n'existe pas pour le championnat d'Europe de coursings.

Mais comment sont sélectionnés les chiens qui pourront participer aux différents championnats?

1. Des points sont attribués lors de chaque course ou coursing en Suisse et également lors d'épreuves combinées, courses ou coursings à l'étranger (Exemple: Simply the Best, Eurocup etc...). La table de attribution des points se trouve dans les directives d'application au règlement national de courses (AR7) qui est également valable pour les coursings.
2. Les **3 meilleurs résultats obtenus** sont alors pris en considération.
3. Les points sont comptabilisés pendant la période après un championnat à la clôture des inscriptions du championnat suivant. (Après un championnat les points sont remis à « 0 ».)
4. Pour les chiens inscrits, une liste des points obtenus est alors établie.
5. Les nominations interviennent en principe, en fonction de cette liste de points. Normalement, les 6 chiens, par race et sexe, ayant obtenus le plus de points sont sélectionnés. Toutefois, pour les chiennes, un choix différent peut-être envisagé, sachant que le cycle des chaleurs peut jouer un rôle provoquant parfois une baisse de forme. Une analyse en vue du Ch. Europe ou Ch. du Monde définira l'ordre de participation.
6. Les nominations sont du ressort de l'assemblée des délégués à la CICL. Cette compétence peut toutefois être attribuée par l'AD au comité de la CICL.
7. Pour établir le délai d'inscription pour les participants suisses il faut reculer à partir du délai d'inscription fixé par l'organisateur soit, – 10 jours avant l'assemblée des délégués de la CICL – les invitations doivent être envoyées aux délégués minimum 3 semaines avant – c'est pour cela que le délai d'inscription est de 4 à 5 semaines avant le délai fixé par l'organisateur.

Si l'assemblée des délégués donne la compétence des nominations au comité de la CICL, ce délai peut être raccourci de 2 à 3 semaines.